

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 20 OCTOBRE 2010

L'an deux mil dix, le vingt octobre à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MERIAUX, Maire.

Étaient présents MM les membres en exercice.

Etaient excusés : Mesdames BEURRIER Cathy et RODRIGUES Isabelle

Etait absente :

Monsieur Patrice MOREL a été élu secrétaire de séance

Monsieur Le Maire ouvre la séance

Après lecture du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 20 septembre 2010, celui ci est approuvé à l'unanimité.

I – COURRIER DE MORGANI-ZEIMETT

Un courrier sera envoyé à la Ste Morgani-Zeimett pour l'autoriser à utiliser le chemin d'accès à son exploitation située sur la commune de Romain (VC n°3). Et il lui sera demandé de prévoir l'entretien et la remise en forme de cette voirie en cours et après exploitation

II – ACHAT DE REFRIGERATEURS POUR LA SALLE DES FETES

- 1) Le conseil municipal donne son accord pour l'achat de deux réfrigérateurs pour la salle des fêtes. La commande sera passée chez Pulsat à Fismes.
- 2) Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2010

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2188	10005			AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	950,00
Total						950,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2315	10016			INSTALLATION MATERIEL OUTILLAGE	-950,00
Total						-950,00

III – INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Maire expose à l'assemblée qu'un arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution des indemnités de conseil pouvant être accordées aux receveurs municipaux assurant des prestations de conseils et d'assistance ne matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Il précise que Madame Katia BOULARD, receveur municipal, a accepté d'effectuer des conseils en matière budgétaire, financière et comptable.

Il ajoute que l'indemnité dont il propose l'octroi présente un caractère personnel et sera acquise au bénéficiaire pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal, à moins de suppression ou de modification par une délibération spéciale qui devra être motivée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder à Madame Katia BOULARD, une indemnité égale à 100 % autorisé par l'art. 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité sont inscrits à l'article 6225 du budget.

IV - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA CREATION D'UN BOULODROME

Après avoir consulté plusieurs entreprises, 3 entreprises ont répondu, à savoir :

- CTRM : 8 798,15 € HT
- SOLATRA : 9 893,05 € HT
- STPE : 6 616,10 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de confier de projet de travaux à l'entreprise STPE de Muizon et donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer la commande avec cette entreprise.

V- PROJETS DE TRAVAUX DE VOIRIES

Un tour de table des conseillers présents est fait et chacun propose un projet de travaux de voiries et/ou de bâtiments :

- Rue de Fismes : passer la rue à 6 mètres de large ce qui entraîne un achat de terrain
- Rue de Vendières : réfection de la voirie entre le CD 30 et le prolongement de la rue de Vendières
- Rue du Vieux Château : réalisation de trottoirs des 2 côtés de la voirie
- Rue du Moulin : aménagement du carrefour rue du Moulin, rue st Laurent, rue du Dragonnet
- Rue Saint Laurent : régler le problème d'évacuation d'eau devant l'école
- Place de l'Eglise : regard supplémentaire à créer sur caniveaux existants
- Place du monument aux morts : aménagement complet de cette place
- Route de Baslieux les Fismes : arasement du dos d'âne
- Eclairage public de la rue de Fismes
- Salle des Fêtes : mise aux normes électriques et accessibilité des PMR

VI – ARRETE DES HORAIRES D'OUVERTURE DU CIMETIERE

Le jour où la commune devra exhumer un corps, un arrêté d'ouverture et de fermeture du cimetière sera mis en place.

VIII – INFORMATION SUR L'EVOLUTION DE L'INTERCOMMUNALITE

La volonté de l'Etat est de regrouper les intercommunalités afin d'en réduire le nombre et avoir une plus grande concentration d'habitants.

La CCAV a produit un document de synthèse montrant les différentes compétences retenues par les communautés de communes des alentours. Ce document est remis à chaque conseiller pour information.

IX – TABLEAU VERT : PROLONGEMENT DE RUE DE VENDIERES ET DECLASSEMENT DU CHEMIN RURAL N°9 DE COURLANDON A FISMES

Un accord de principe du conseil municipal est donné pour :

- classer le chemin du Routy en rue nommée « Rue de Vendières »
- déclasser le chemin rural n°9 de Courlandon à Fismes.

X – QUESTIONS DIVERSES

- 1) Suite à un contact de la SNCF, il nous est demandé d'assurer le déneigement et le salage du quai de la gare. Le conseil municipal refuse d'assurer en permanence cette tâche. Un rendez-vous sera organisé avec les responsables de la SNCF afin d'examiner ensemble cette demande.
- 2) Téléthon : Mr Caron et Mme Jacotin se chargeront comme les années précédentes de vendre des Jacinthes au profit du Téléthon le 3 décembre 2010.
- 3) Colis de fin d'année pour les personnes âgées de + 60 ans. Comme chaque année, Frédéric Mauvezin se charge de contacter la Ste Harmony à Fismes pour demander une offre de prix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la réunion de Conseil Municipal est close à 21h30.